

# FÉMINISATION DE LA BRANCHE SPORT

## De l'analyse aux initiatives

**COSMOS**  
Tous les sports. Un seul univers.

Dans le prolongement de la signature de l'Appel de Paris, le COSMOS, principale organisation patronale de la branche du sport, est pleinement mobilisé pour la féminisation des métiers. Dans cette optique, et à travers l'implication de ses adhérents, le COSMOS a mené des travaux **d'analyse de la situation et de l'évolution de la féminisation au sein de la branche Sport**.

L'Observatoire des Métiers du Sport, qui réunit l'ensemble des partenaires sociaux de la branche du Sport (COSMOS, AESL, CFDT, FNASS, CGT) a publié, le 15 octobre 2024, son rapport Emploi - Formation de la branche. Ce rapport, réalisé par les cabinets Quadrat Etudes, Pluricité et le CDES, avec le soutien de l'Afdas, fournit notamment une analyse détaillée de l'égalité professionnelle et de la féminisation dans la branche. En complément de cette analyse quantitative, une **enquête qualitative**, menée en février 2025 par le COSMOS auprès de **1 000 structures sportives**, apporte un éclairage sur la mobilisation de celles-ci. **La grande majorité des structures interrogées sont des associations (92%), dont 76% comptent moins de 7 salariés**. Nous observons la parité parmi les répondants.

# 35%

Des salariés de la branche sont des femmes.

La féminisation des métiers dans la branche Sport n'est pas satisfaisante, en témoigne la proportion minoritaire de femmes parmi les salariés. Néanmoins, l'approche combinée et complémentaire des travaux précités permet d'affiner largement l'analyse (développée en détails dans les pages suivantes) :

- Le poste majoritairement occupé par les salariées de la branche est désormais lié à l'encadrement sportif : **55% des femmes exercent un métier lié à l'encadrement sportif**.
- Les femmes sont sous-représentées parmi les cadres et sont plus souvent à temps partiel que les hommes : **parmi les groupes 6 et 7 de la classification de la Convention Collective Nationale du Sport, on retrouve respectivement 26% et 17% de femmes ; 32% des femmes sont à temps partiel**.
- Les structures sportives ont conscience des enjeux et se mobilisent en conséquence :
  - **64% des structures ont déjà initié ou prévoient d'initier une action en faveur de la féminisation en 2024 et/ou 2025 ;**
  - **48% des structures ont déjà nommé ou prévoient de nommer un-e référent-e féminisation.**

Ainsi, le COSMOS réaffirme son engagement en faveur de la féminisation du sport. Son plan de féminisation est articulé autour de trois axes :

- Faire du COSMOS un modèle en matière de parité et de mixité ;
- Renforcer la compréhension des enjeux liés à la féminisation et valoriser les bonnes pratiques mises en place par ses adhérents ;
- Encourager le développement et la pérennisation de l'emploi féminin dans le secteur sportif.



## I. Féminisation de la branche : entre bilan contrasté...

Pour mieux appréhender les réalités de terrains et les initiatives mises en place par les structures répondantes, il convient d'abord d'examiner les grandes tendances du rapport Emploi – Formation sur la féminisation dans la branche.

### Taux de féminisation des effectifs dans la branche

Le rapport Emploi – Formation révèle une évolution contrastée de la féminisation des effectifs. Si le taux de femmes parmi les salariés a connu une légère baisse entre 2014 (36,5%) et 2021 (35%), il convient de noter qu'**en valeur absolue, le nombre de femmes salariées dans la branche a progressé** sur la période 2014-2023 passant de 39 200 à près de 55 000.

### Taux de féminisation des métiers de la branche

#### **Le métier n°1 des femmes dans la branche est désormais lié à l'encadrement sportif**

Les résultats de l'étude révèlent une transformation importante : 40% des salariées femmes de la branche exerçaient un métier de l'encadrement sportif en 2014, et elles étaient 55% en 2023, soit une augmentation de +15 points de pourcentage.

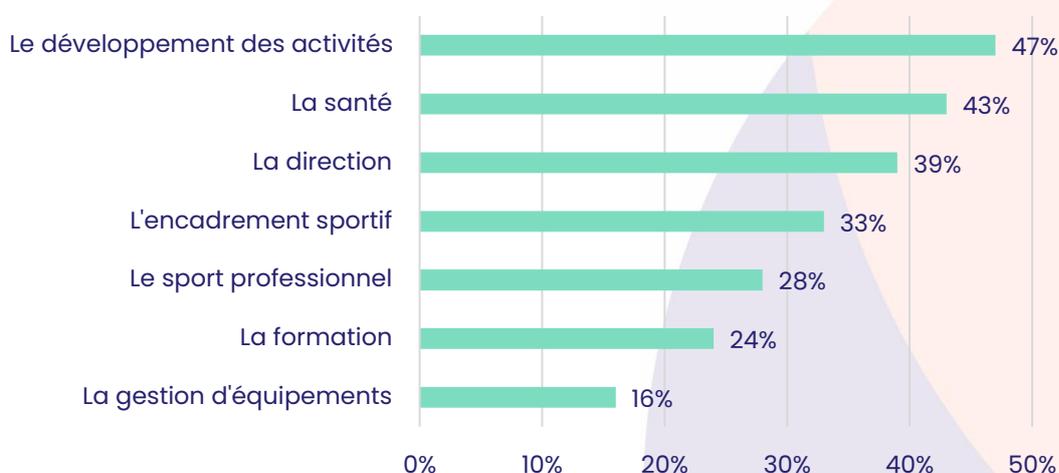
Cette hausse peut être saluée, car elle souligne une **augmentation du nombre de femmes exerçant des métiers d'encadrement sportif, qui devient le poste majoritairement exercé par les salariées de la branche**. La présence accrue des femmes sur ces métiers témoigne d'un « rééquilibrage » et a également son importance **afin d'attirer des pratiquantes féminines**.

Il est intéressant de noter que cette proportion (55%) se rapproche de celle de l'ensemble des salariés de la branche exerçant des métiers d'encadrement sportif (60%).

#### **Une proportion encore minoritaire de femmes parmi les encadrants sportifs, mais en augmentation**

La répartition des femmes sur l'ensemble des salariés de la branche varie significativement selon les familles de métiers.

#### **Pourcentage de femmes par familles de métiers**



Elles représentent 47% des effectifs dans le développement des activités, 43% dans la santé, 39% dans la direction, 33% dans l'encadrement sportif, 28% dans le sport professionnel, 24% dans la formation et seulement 16% dans la gestion d'équipements.

Il est toutefois essentiel de souligner que la féminisation des métiers de l'encadrement sportif **a progressé entre 2014 et 2023, passant de 26% à 33% de femmes parmi les éducateurs sportifs de la branche**, soit une hausse de 7 points de pourcentage (bien qu'elles restent minoritaires dans ces fonctions).

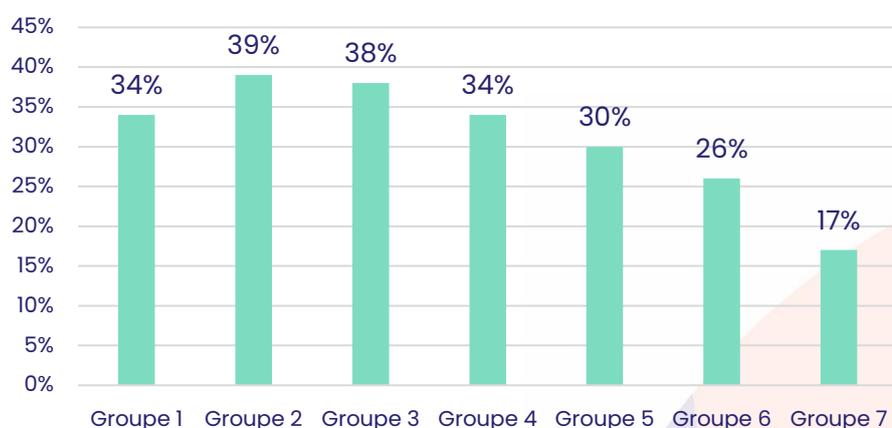
## Féminisation et âge dans la branche

**L'âge moyen des femmes est légèrement supérieur à celui des hommes dans la branche**, qui est respectivement de 35,3 ans et 33,4 ans. Il est notable que parmi les salariés ayant plus de 45 ans, les femmes représentent une part importante des effectifs (44%), un taux stable depuis 2014. Cette surreprésentation s'explique en partie par la forte présence féminine dans les fonctions de direction, de gestion et d'administration, des postes traditionnellement occupés par des salariés seniors.

## Féminisation et classification dans la branche

### Une sous-représentation des femmes parmi les cadres

#### Taux de féminisation des emplois selon les groupes de la classification conventionnelle



L'analyse par classification conventionnelle (CCNS) montre **une répartition relativement équilibrée des femmes dans les premiers groupes** (1 à 5 : employés et techniciens), avec des taux de féminisation oscillant entre 30% et 39%, proches de la moyenne de la branche. Cependant, **cette tendance s'inverse nettement à partir du groupe 6** (cadre), où la proportion de femmes chute à 26%, puis à seulement 17% pour le groupe 7 (cadre).

Cette répartition impacte directement les écarts de rémunération. En 2023, **l'écart constaté sur la rémunération annuelle brute, primes incluses, s'élève à 2 122 €, soit un différentiel de 7% en défaveur des femmes**. Une fois les effets de structure (âge, ancienneté, position dans la classification, etc.) neutralisés, **l'écart ajusté reste significatif, atteignant 1 400 € par an, soit 4,5%**.



## Féminisation & conditions d'emploi dans la branche

### Une amélioration mesurée des conditions d'emploi des salariées

**Le taux d'emploi en CDI des femmes a légèrement progressé**, passant de 65% en 2014 à 67% en 2023, une évolution comparable à celle des hommes, la part des salariés en CDI parmi ceux-ci étant passée de 50% à 57%.

Parallèlement, la **part des femmes travaillant à temps partiel en 2023 a fortement reculé**, passant de plus de 60% en 2014 à 32% en 2023 (ce taux est de 25% pour les hommes en 2023).

Cette amélioration s'explique en partie par la diminution globale du recours au temps partiel dans la branche, favorisée par des mesures de structuration, de consolidation et de développement des compétences.

## II. ... et stratégies d'actions.

Le rapport Emploi - Formation **met en évidence des progrès en matière de féminisation du sport, mais aussi des disparités persistantes**. Conscientes de ces enjeux, les structures sportives s'engagent de plus en plus, comme en témoigne l'enquête du COSMOS, où les répondants confirment majoritairement observer ces évolutions et agir pour renforcer la place des femmes dans la branche.

Nous avons présenté aux répondants de l'enquête du COSMOS les résultats du rapport Emploi - Formation sur la féminisation. **La grande majorité identifie au moins deux aspects du rapport Emploi - Formation en adéquation avec leur réalité de terrain**. Parmi les constats les plus fréquemment évoqués, 24% concernent le sujet du taux de féminisation des effectifs dans la branche sport ainsi que la répartition des métiers occupés par les femmes.

Ce rapport Emploi - Formation souligne **la nécessité de progresser encore davantage** en matière de féminisation de la branche sport. Dans ce cadre, **des initiatives** sont mises en place par les structures.

# 48%

Des répondants ont déjà nommé ou prévoient de nommer **un·e référent·e féminisation**.

*(+4 points de pourcentage par rapport à 2024)*

Cette désignation est majoritairement attribuée à **une personne de l'équipe dirigeante élue ou salariée (87%) et à 73% une personne bénévole**. Son objectif : lever les freins à une plus grande féminisation.



La nomination d'une personne référente à ce sujet s'accompagne d'actions mises en place dans la structure dont

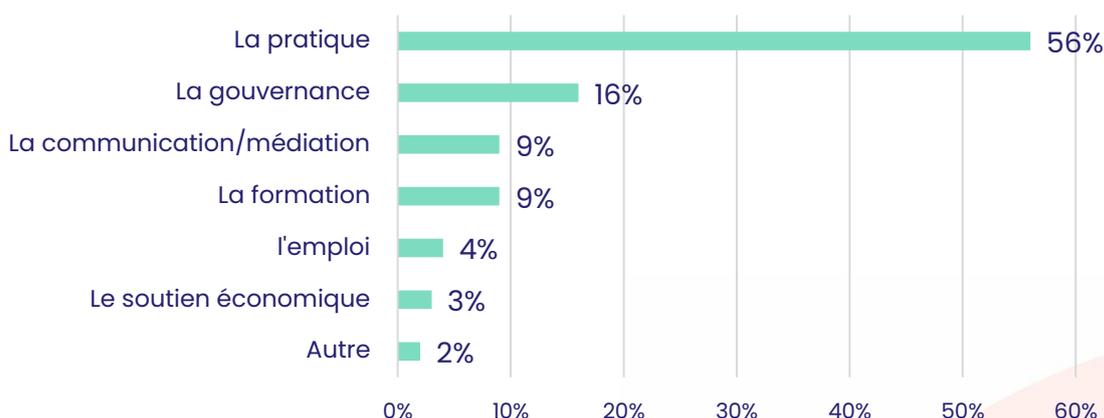
# 64%

(+4 points de pourcentage par rapport à 2024)

D'entre elles qui ont initié ou vont initier une **action liée à la féminisation** en 2024 et/ou 2025.

La majorité des initiatives de féminisation (**56%**) se concentre sur le développement des pratiques. Les autres actions restent plus limitées : 16% portent sur la gouvernance, 9% sur la communication et la médiation et 9% sur la formation.

### Pourcentage des structures ayant mis en place une "action féminisation" - par thématique



La féminisation des emplois dans la branche du sport reste marginale, notamment en raison du faible nombre d'initiatives en matière de formation. Si toutes les actions sont importantes, **une réflexion sur l'accès des femmes aux formations est essentielle**, car leur présence (ou absence) impacte directement les recrutements et la proportion de salariées dans la branche.

Le rapport Emploi – Formation indique que la part d'étudiantes dans les filières de formation sportives reste relativement stable, sans progresser vers la parité :

- La proportion de femmes inscrites dans une formation universitaire STAPS varie selon les années, mais dépasse rarement 40% : 38% de femmes dans la filière en 2017, 41% en 2020 et 30% en 2022.
- En 2023, seuls 29% des diplômés du BPJEPS (diplôme pour devenir éducateur sportif) étaient des femmes.
- En 2024, 34% des certifiés d'un CQP de la branche Sport étaient des femmes.

**Ces tendances influencent les recrutements** : en 2023, seuls 34% des recrutements dans la branche concernaient des femmes. La proportion des salariées restant équivalente à ces chiffres, cela explique en partie la difficulté à augmenter leur présence dans le secteur.



Malgré les avancées encourageantes, le rapport Emploi – Formation souligne que **des efforts restent nécessaires pour renforcer la féminisation de la branche sport** même si les répondants à l'enquête COSMOS indiquent qu'ils

perçoivent **une évolution positive** de la féminisation à

**55%**

tandis que 41% estiment que la situation reste stable.

### **À propos du COSMOS**

Le COSMOS est la principale organisation patronale représentant les employeurs et les entreprises du sport. Issu de la réunion de tous les acteurs du sport associatif et fédéral, du sport professionnel, des loisirs marchands et de l'événementiel sportif, le COSMOS a été l'acteur majeur de la création de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS), signée le 7 juillet 2005. Comptant aujourd'hui près de **12 000 adhérents**, le COSMOS représente plus de **100 000 salariés** et **15 milliards d'euros** de chiffres d'affaires cumulés. L'unité et la solidarité du secteur sport au sein du COSMOS lui permet de porter au quotidien la voix de ses entreprises et employeurs auprès des pouvoirs publics, des parlementaires et des institutions sportives nationales. Plus d'informations sur [www.cosmos-sports.fr](http://www.cosmos-sports.fr)

**Contact presse :** Maxime TROUSLARD, Chef de projet Communication et Partenariats [maximetrouslard@cosmos-sports.fr](mailto:maximetrouslard@cosmos-sports.fr)  
06 20 57 69 27

